VOUS & NOUS



Jérôme Kerviel, il fallait oser...

Le pape François l'a béni, Jean-Luc Mélenchon le compare au capitaine Dreyfus. Avec le goupillon de l'un et le sabre de l'autre, on peut voyager loin. Au moins jusqu'à Rome, pour y chercher rédemption. Son retour à pied, terminus la prison de Nice, fut orchestré à la manière d'un show hollywoodien. S'agissant de se foutre du monde, Jérôme Kerviel fait toujours les choses en grand.

À la Société générale, l'ex-trader indélicat réussit naguère à dilapider 50 milliards d'euros. Prendre des risques inconsidérés, falsifier et mentir ne semblaient alors guère l'émouvoir. Pourvu qu'en fin d'année, son bonus prenne du ventre et sa gloire un nouvel éclat. L'obscène système boursier, bien servi par une hiérarchie frivole ou cynique, a certes rendu l'arnaque possible. De là à en exonérer le principal acteur! Condamné à cinq ans de détention, le pèlerin repenti se pose en innocent martyr. Vêtu de probité candide et d'un anorak rouge, il prétend lutter contre la finance corrompue. Saint-Bernard des petits porteurs, il va combattre les prédateurs de Wall Street. Et Dutroux, demain, pourchassera les pédophiles ?

Battage médiatique aidant, Kerviel réussirait presque à renverser l'opinion dans sa quête d'une grâce présidentielle. Chapeau, l'artiste. Lors de son procès, l'avocat général notait : « Une parfaite connaissance des rouages de la banque lui a permis d'adapter son discours en permanence. » En matière de communication, désormais, il semble que le rusé Breton utilise les mêmes recettes.

le dauphiné...

@ LA QUESTION DU JOUR

Jérôme Kerviel est-il une victime?

@ LA RÉPONSE À LA QUESTION D'HIER:

Impôts sur le revenu : êtes-vous favorable à un prélèvement à la source?

67 %

Résultats de la consultation effectuée sur le site du Dauphiné Libéré (6 827 votes). Chaque jour, une question vous est posée dans cet espace Vous êtes invités à y répondre sur le site du Dauphiné Libéré ledauphine.com rubrique "La question du jour".

@À VOIR, À LIRE SUR LE WEB



[VIDÉO] Bourg-de-Péage : comment les pompiers ont capturé le boa

à voir, à lire sur le site du Dauphiné Libéré : ledauphine.com/drome

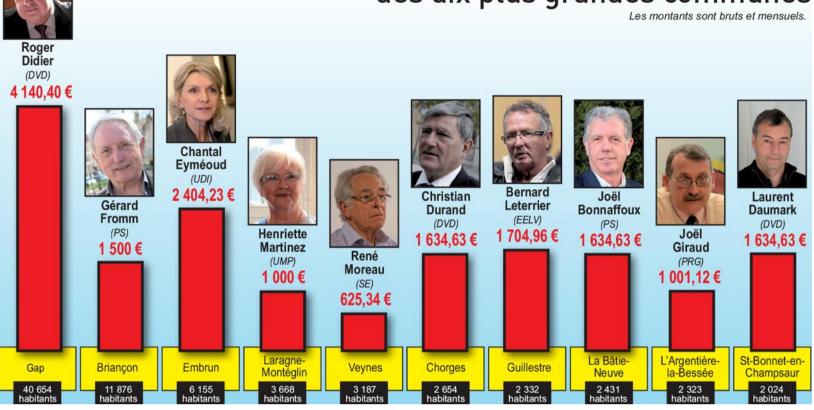


L'ENQUÊTE DU JOUR DANS LES ALPES DU SUD

HAUTES-ALPES Notre enquête montre de grandes différences entre les indemnités

Maires: gagnent-ils trop

Hautes-Alpes : ce que gagnent les maires des dix plus grandes communes



Nos élus gagnent-ils trop d'argent ou pas assez ? Les conseils municipaux viennent de voter les indemnités, provoquant des polémiques ici ou là sur les montants attribués. Notre enquête.

«S ils la veulent tant, c'est que la place est bonne ». « Les élus sont grassement payés. » « Ils courent après l'indemnité. » Qui n'a pas entendu ce genre de critiques ? Le système qui laisse libre cours aux assemblées élues de fixer le montant des indemnités renforce souvent les contempteurs des élus dans leurs critiques.

À l'inverse, les louanges sur le dévouement désintéressé des élus sont devenues plus rares, au fil du désamour que leur voue de plus en plus la population. Et pourtant, ils sont de plus en plus nombreux à décider de baisser leurs indemnités, notamment depuis 2008 et la crise qui a impacté également les collectivités lo-

Le maire de Briançon gagne moins que ceux de Saint-Bonnet ou La Bâtie-Neuve

Notre enquête montre en tout cas que les disparités sont grandes entre les communes. Ainsi le maire de Briançon, Gérard Fromm, qui avait baissé drastiquement ses indemnités à son arrivée en 2009 ga-

gne moins d'argent que les maires de communes comme Saint-Bonnet, qui compte une population cinq fois moindre.

Le nouveau maire de Vey-

nes, René Moreau, a quant à lui décidé d'aligner son indemnisation sur celle de ses adjoints et de la revoir considérablement à la baisse. Le montant ? 627€. Et il avance deux raisons à cette diminution, refusant toute « démagogie ». « J'avais besoin de conseillers municipaux délégués et je trouvais juste de les rémunérer. D'autre part, une indemnité de maire sert à rembourser un certain nombre de frais inhérents à la fonction et à compenser une perte de revenus. En tant que retraité, je n'ai pas besoin d'une compensation. Je pouvais alors me mettre au niveau de mes adjoints et à rémunérer les quatre conseillers municipaux délégués à hauteur de 495€. L'enveloppe globale, n'a, en revanche, pas bougé. »

Au Poët, le maire réélu Alain Montay, a baissé son indemnité d'environ 400 € pour l'alioner sur celle de son 1er adjoint, Jean-Marie Trocchi. « Nous nous partageons les tâches, déclare-t-il, il n'y a aucune raison que nous ne fassions pas de même pour les indemnités. » L'indemnité des adjoints n'a pas bougé par rapport à l'ancienne mandature et la totalité est sous le même plafond que le précédent.

A contrario, on trouve également des élus qui considèrent qu'ils ne sont pas assez rémunérés vis-à-vis de la charge de travail et des responsabilités qui leur incombent.

Ainsi, certains conseils municipaux ont décidé d'augmenter la rémunération des élus, ce qui fait grincer des dents parmi la population ou les opposants. D'autres sont déjà calés sur les taux maximums et ne peuvent donc augmenter encore.

300 euros de moins que le Smic

« Mais les indemnités des maires sont encadrées par la loi, et je ne connais pas de maire qui s'enrichisse.Les élus le savent; c'est souvent dans d'autres structures où ils sont amenés à siéger que se trouvent les indemnités les plus importantes vis-à-vis de la charge de travail », indique un maire haut-alpin au long cours. Car les montants restent peu élevés. Les indemnités des maires de communes $de\,moins\,de\,1\,000\,habitants\,ne$ peuvent dépasser 1 178 €, près de 300 € en dessous du Smic. Or, la charge de travail s'est beaucoup alourdie et complexifiée au fil des ans.

Ainsi, plutôt que de juger l'indemnité en tant que telle, mieux vaut peut-être voir si l'investissement de votre maire, les sacrifices qu'il consent sur sa vie privée ou professionnelle valent ce que la collectivité lui verse.

Lionel ARCE-MENSO (avec B.V. et C.D.)

DÉCRYPTAGE

Indemnités, mode d'emploi

Comment c'est calculé | I | Comment c'est c'est calculé | I | Comment c'est c'est

Les indemnités sont basées sur l'indice brut terminal de la fonction publique, le fameux indice 1015. Une rémunération maximale est établie selon les tailles des communes.

Pour les maires, ce maximum est de :

- moins de 500 habitants : 646,25 € - de 500 à 999 habitants : 1 178,46 €

- de 1 000 à 3 499 habitants : 1 634,63 €

- de 3 500 à 9 999 habitants : 2 090,81 € - de 10 000 à 19 999 habitants : 2 470,95 €

- de 20 000 à 49 999 habitants : 3 421,32 €

- de 50 000 à 99 999 habitants : 4 181,62 € - de plus de 100 000 habitants : 5 512,13 €.

2 | Comment c'est décidé

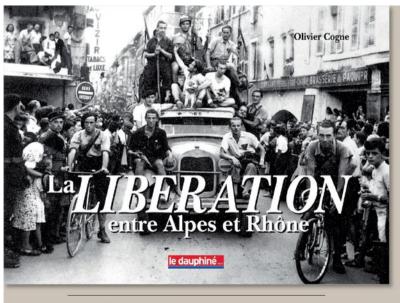
Ce sont les conseils municipaux qui votent ces indemnités, généralement juste après l'installation du maire et de ses adjoints. Elles peuvent cependant évoluer en cours de

3 | Y a-t-il des dérogations ?

Des majorations sont possibles dans les communes chefslieux de canton (15 % maximum), d'arrondissement (20 % maximum) ou de département (25 % maximum). Le "bonus" de 25 % s'applique également aux villes ayant un statut de stations touristiques.

4 | Peut-on cumuler les indemnités ?

Pour les élus qui cumulent plusieurs mandats, les indemnités sont écrêtées au-delà du seuil de 8 231 € bruts par mois pour les députés et autres élus, 8 272 € pour les sénateurs et 16 331 € pour les membres du gouvernement. Le surplus est alors reversé à la collectivité dans laquelle la personne a été le plus récemment élue. À signaler que l'écrêtement ne concerne que l'indemnité de base. Les autres indemnités dont bénéficient les députés et sénateurs ne sont pas concernées.



sur les côtes de Provence le 15 août, les troupes alliées ont réalisé une progression fulgurante qui a permis la Libération du Sud-Est du pays en quelques semaines, avec le soutien actif de la Résistance intérieure. Illustré de nombreuses photos d'archives, pour une large part inédites, ce livre revient sur un moment charnière de notre Histoire au cours duquel la République a repris ses droits.

À l'été 1944, les départements rhônalpins sont

enfin libérés de l'occupation nazie. Débarquées

La **LIBÉRATION** entre Alpes et Rhône par Olivier Cogne

140 pages - 220 photos - 14,90 €

le dauphiné **EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND**